

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

## PROCÈS VERBAL

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire

### PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Cyrille GUILBERT, Monsieur Alain GOREZ, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS Monsieur Aada TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Hassan FERE, Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

### POUVOIRS :

Madame Michèle PELABERE donne pouvoir à Monsieur Stéphane DEVAUX  
Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO,  
Madame Laurence GROSSI donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE  
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

### ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT  
Monsieur Dominique DEI-TOS



**Monsieur le Maire** précise que la séance du Conseil Municipal est retransmise en direct au public sous le format audio sur villeparisis.fr et sur la page Facebook.

## ORDRE DU JOUR

### **1 Élections sénatoriales – désignation des délégués de droit des conseils municipaux et des suppléants en vue de constituer le collège électoral sénatorial**

#### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Rachid BENYAHIA est désigné comme secrétaire de séance.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE DROIT DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE CONSTITUER LE COLLÈGE ÉLECTORAL SÉNATORIAL**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, indiquant que vu le Code électoral et notamment ses articles L. 284 à L.293 et suivants et R. 131 à R.148 et suivants ; vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et suivants, L.2121-14 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17, vu le décret n° 2023-257 du 06 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, vu, l'arrêté préfectoral n°20123 DRCL-BDE-009 du 10 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués titulaires, suppléants et, éventuellement délégués supplémentaires pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs, vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, en vue de l'élection des sénateurs, vu, les listes déposées, considérant que le Conseil Municipal doit se réunir le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner ses délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs, considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023, considérant le Conseil Municipal, en date du 9 juin 2023, considérant qu'en application des articles L 2121-15 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau électoral est présidé par Monsieur le Maire (ou son remplaçant) et comprend les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, considérant que l'ensemble des Conseillers Municipaux sont délégués de droit considérant que 9 suppléants doivent être désignés,

Le Bureau électoral, composé le jour du scrutin, est présidé par Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire de Villeparisis et comprend les **deux conseillers municipaux les plus âgés** et les **deux conseillers municipaux les plus jeunes** à l'ouverture du scrutin, à savoir, en la circonstance :

**Monsieur Michel COULANGES, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur William MUSUMECI et Madame Laura STRULOVICI.**

**Madame Maria ALVES** ressortissante Européenne est remplacée par **Monsieur Dominique DEI-TOS** dans les conditions prévues par les articles L.O.286-1 et L.O.286-2 du code électoral ;

**Madame Emma ABREU**, Conseillère Départementale de Seine et Marne du canton de Villeparisis est remplacée par **Monsieur Nuno GERALDES** dans les conditions prévues par l'article L.287 du code électoral.

Le Conseil Municipal procède alors aux opérations de vote sans débat au scrutin secret (R.133) pour élire 9 suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées :

Liste « Villeparisis engagée et citoyenne »
Liste « Villeparisis, l'avenir pour ambition »

### Ouverture du scrutin à 19 h 20

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le bureau électoral a ensuite procédé, en présence des membres du Conseil Municipal, au dépouillement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<b>33</b>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<b>0</b>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<b>33</b>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b>1</b>
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<b>32</b>

	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>Nombre de suppléants obtenus</b>
Liste « Villeparisis engagée et citoyenne »	<b>25</b>	<b>7</b>
Liste « Villeparisis, l'avenir pour ambition »	<b>7</b>	<b>2</b>

Monsieur le Maire, après dépouillement, a proclamé élus les suppléants suivants en vue des élections sénatoriales, dans l'ordre de présentation.

ORDRE	NOM	PRÉNOM
1	Monsieur LAITHIER	Alain
2	Madame DEL FRATE	Béatrice
3	Monsieur STAHELIN	Christian
4	Madame BONNAFFÉ	Nathalie
5	Monsieur ESNAULT	Loic
6	Madame DACHICOURT	Nathalie
7	Monsieur MICHAUX	Gérard
8	Monsieur BOUYGE	Stéphane
9	Madame BALLAND	Juliette

Le procès-verbal a été dressé et clos le 9 Juin 2023, en trois exemplaires, et a été signé par les membres du bureau, soit le Maire, le (s) secrétaire (s), les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

La séance est levée à 19 h34.

Signature	Signature
 	
Frédéric BOUCHE Maire	Rachid BENYAHIA Secrétaire de séance.